

2G Construction

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 163 chemin de la Baisse
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

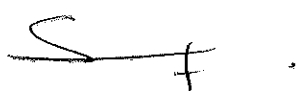
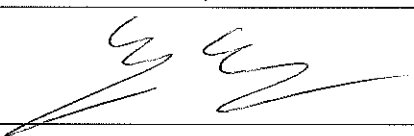
R.C.S. FREJUS B 907 489 843

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2025 A 16 H 00

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE PREMIER OCTOBRE A SEIZE HEURES

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

NOMS	NOMBRE D' ACTIONS	EMARGEMENT
La SASU EGGOLDING Représentée par son Président Grégory DREYFUS	5000	
La SARL GERARD GRAILLE-PETIT Représentée par son géant Gérard GRAILLE	5000	
TOTAL	10000	actions de 1 € chacune

Total égal au nombre d'actions composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

68

La SARL GERARD GRAILLE-PETIT, Présidente de la Société, représentée par son Gérant Monsieur Gérard GRAILLE préside la séance et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Le rapport de la gérance,
- ✓ Un exemplaire des statuts,
- ✓ Copie de la décision administrative,
- ✓ Le texte des projets de résolutions.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du changement de l'adresse du siège social de la Société suite à une décision administrative,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la modification concernant la numérotation et la dénomination de l'adresse du siège social, qui conformément à l'attestation d'adressage délivrée par la Mairie des ADRETS DE L'ESTEREL, apparaît désormais au 124 Impasse des Jonquilles, LA BAÏSSE - 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL avec comme date de prise d'effet le 31 octobre 2024.

UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts de la Société comme suit à compter de ce jour :

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

124 IMPASSE DES JONQUILLES
LA BAÏSSE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

UNANIMITE



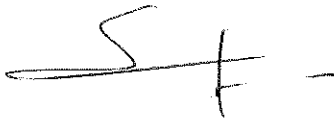
TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

**La SASU EGGOLDING
Représentée par son Président,
Grégory DREYFUS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GD' with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards from the 'D'.

**La SARL GERARD GRAILLE-PETIT
Représentée par son Gérant,
Gérard GRAILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Graille' with a large, sweeping flourish at the end.

